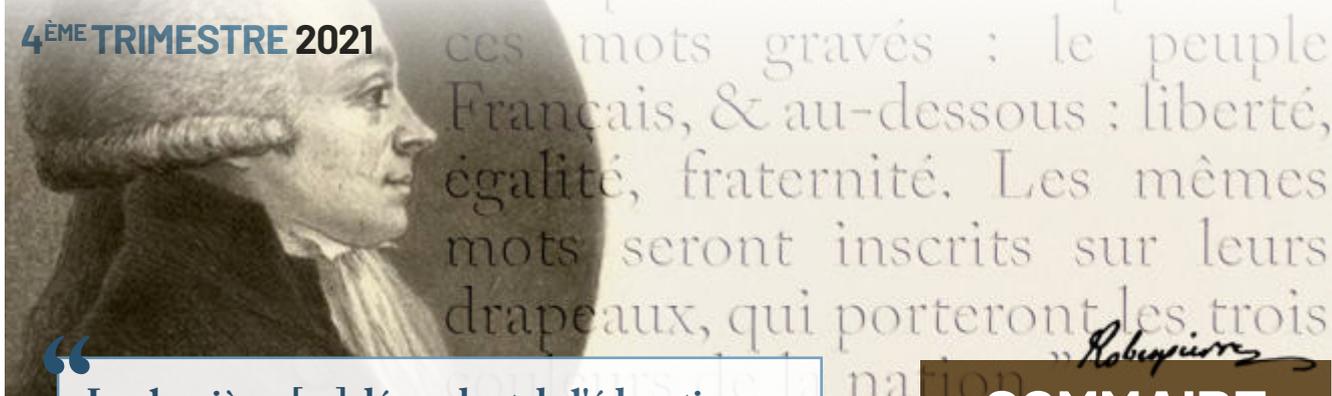


L'INCORRUPTIBLE

4^{ÈME} TRIMESTRE 2021

“ Les lumières [...] dépendent de l'éducation, et à son tour l'éducation dépend des lumières. ”

Kant, *L'Éducation morale*, 1803

SOMMAIRE

ÉDITO 01-02

ROBESPIERRE
DANS LE TEXTE 02-03PARTI PRIS - 5 POINTS
À ENSEIGNER SUR
LA RÉVOLUTION 04-05LIBERTÉ - ÉGALITÉ
- FRATERNITÉ 06-07ROBESPIERRE
ET LA TERREUR 08-09

TÉMOIGNAGE 10

VIE DE L'A.R.B.R 11

LES VACANCES
DE L'HISTOIRE 12

ÉDITO – par Pierre Outteryck

Le Siècle des Lumières et la Révolution française face à de multiples attaques

La Révolution française, moment extraordinaire

Depuis la fin de l'Antiquité, l'Europe et le pourtour méditerranéen connurent des périodes durant lesquelles des savants, des philosophes, des poètes, cherchèrent à desserrer l'emprise des religions monothéistes qui exigeaient de l'individu la soumission à des dogmes. Ce fut le cas dans le monde musulman (au Proche-Orient, dans les royaumes d'Andalousie, de Tolède, voire dans l'Égypte du XVIII^{ème} siècle) et dans l'Europe chrétienne, lors de différentes renaissances (aux XIII^{ème}, XV^{ème}-XVI^{ème} siècles).

L'historiographie a souvent négligé l'apport critique de ces périodes. Le XVIII^{ème} siècle, lui, suprême honneur, reçut le nom de siècle des Lumières. Sans aucun doute, la Révolution française qui parachève ce siècle en inscrivant les idées des Lumières dans la vie concrète a favorisé cette valorisation.

Dès lors et ceci dès 1789, les attaques contre les Lumières et la Révolution française redoublèrent et, depuis presque deux siècles et demi, ne cessèrent jamais.

Aujourd'hui, elles ont pris une vigueur nouvelle, s'appuyant même sur des paroles ou des écrits, fruits de travaux rédigés par des militants ou des intellectuels

se proclamant de gauche, comme l'analyse Stéphanie Rosa dans *La Gauche contre les Lumières*.

Fille aînée de l'Église catholique, pays le plus peuplé d'Europe, puissance économique incontestable, patrie des Sciences, des Arts et des Lettres, en moins de neuf mois, la France va connaître des bouleversements extraordinaires :

À la fin de l'hiver 1788, pour la première fois comme l'a écrit Pierre Goubert, les Français prennent massivement la parole en participant à la rédaction des Cahiers de doléance.

Au printemps, les États Généraux étant réunis, Louis XVI, roi absolu, doit se plier aux exigences des députés du Tiers-État et accepter la mise en place d'une assemblée constituante. En octobre, il quittera Versailles pour être amené aux Tuileries par des milliers de Parisiennes. Ainsi est aboli le pouvoir absolu d'un roi considéré, avant 1789, comme inviolable et sacré.

Le 14 juillet 1789, puis les mobilisations paysannes en juillet vont obliger noblesse et clergé à voter le 4 août 1789 l'abolition des privilèges : ce qui reste du régime féodal implose.

Enfin, le 26 août 1789, est votée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce préambule suivi de 17 articles, rédigés entre autres par un prêtre, l'abbé Sieyès, demeure encore aujourd'hui l'alpha et l'oméga de la majorité de nos concitoyens, voire des citoyens du monde.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

Quatre articles fondent ce texte, une sorte de table de la loi.

- L'article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », émergence du concept de droit et du fait que l'égalité et la liberté durent toute la vie d'un individu ; elles sont donc inaliénables.
- Article 2 : « Les droits imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la propriété, la sûreté (sécurité) et la résistance à l'oppression ». Ce dernier renvoie aux pratiques multiséculaires de désobéissance, de refus d'obtempérer, de combats individuels et collec-

tifs ; certains diraient d'un instinct de classe.

- Tout aussi essentiel si ce n'est plus, l'article 10 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ». Le 4 août, l'abolition des privilèges et de certains droits féodaux mettait en cause le pouvoir économique et politique de l'Église catholique ; trois semaines plus tard, la DDHC réduit radicalement l'emprise de cette Église sur la société. Quelques mois plus tard, la vente des biens nationaux mettra en cause, sans totalement les détruire, les fondements matériels du pouvoir de l'Église.
- Enfin, l'article 17 : « *La propriété privée y est dite inviolable et sacrée* », et pourtant, contradiction essentielle, le législateur ajoute : « *nul ne peut en être privé si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige* ».

Ainsi, l'intérêt général prime sur les égoïsmes individuels ; cet article ouvre la possibilité d'une transformation sociale

radicale dans laquelle le partage deviendra loi commune.

De multiples attaques

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les attaques venaient principalement de la droite et de l'extrême droite. Révolution française et Lumières étaient honnis par Mussolini, Hitler, Goebbels, Rosenberg et en France par leurs partisans. Les rangs de ses défenseurs étaient nombreux.

Après 1945, les adversaires de la Révolution française vont chercher d'autres alliés. Le capitalisme financier qui structure l'économie mondiale trouve dans les Lumières et dans la défense de la Nation des adversaires qui freinent son expansion. En même temps, les mouvements indépendantistes réinvestissent les grands thèmes de la Révolution pour combattre l'impérialisme et le colonialisme comme Hô Chi Minh au Viêt-Nam et Nehru en Inde.

Dès les années 50, Anna Arendt met en cause le XVIII^{ème} siècle en en faisant l'une des causes de la barbarie nazie. D'autres se sont prévalus de Heidegger dont nous connaissons depuis 40 ans les

sympathies avec le nazisme. M. Foucault, J. Derrida ont cherché à élargir ce front.

En 1989 lors du bicentenaire, les travaux, entre autres de la Société d'études robespierristes et de l'ARBR, ont permis de remettre à l'honneur les Lumières et la Révolution.

Pourtant depuis trente ans, les attaques ne cessent pas : les valeurs de la Révolution française, leur universalisme, sont mis en cause : ils ne seraient que l'expression d'une pensée blanche dominante, colonialiste et impérialiste. Ainsi sont remises en cause les luttes contre le racisme et celles autour du droit des femmes.

Les alliances idéologiques favorisant les combats d'émancipation nouées entre les Lumières et les luttes d'indépendance des peuples sont contestées. Et cette contestation portée par des gens qui se proclament de gauche favorise la mondialisation et la domination du capitalisme financier.

Pierre Outteryck
Professeur agrégé d'Histoire,
membre du CA de l'ARBR

(1) Stéphanie Roza, *La Gauche contre les Lumières*, Paris, Fayard, Collection Raison de Plus, 2021
(2) Pierre Goubert avec Michel Denis, 1789 : *les Français ont la parole*, Paris, Julliard, 1965.

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

Rapport de Robespierre au nom du Comité de Salut public, 18 floréal an II - 7 mai 1794, OMR, t. X, p. 458-462.

— « **I**l est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme une partie essentielle de l'éducation publique, et qui appartient nécessairement au sujet de ce rapport. Je veux parler des fêtes nationales.

Rassemblez les hommes, vous les rendrez meilleurs ; car les hommes rassemblés chercheront à se plaire, et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables. Donnez à leur réunion un grand motif moral et politique, et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs ; car les hommes ne se voient pas sans plaisir.

L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature ; et le plus magnifique de tous les spectacles, c'est celui d'un grand peuple assemblé. On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grèce : cependant elles n'avoient guères pour objet que des jeux où brilloient la force du corps, l'adresse, ou tout au plus le talent

des poètes et des orateurs. Mais la Grèce étoit là ; on voyoit un spectacle plus grand que les jeux, c'étoit les spectateurs eux-mêmes ; c'étoit le peuple vainqueur de l'Asie, que les vertus républicaines avoient élevé quelquefois au-dessus de l'humanité ; on voyoit les grands hommes qui avoient sauvé et illustré la patrie : les pères montraient à leurs fils Miltiade, Aristide, Epaminondas, Timoléon, dont la seule présence étoit une leçon vivante de magnanimité, de justice et de patriotisme.

Combien il seroit facile au peuple français de donner à ses assemblées un objet plus étendu et un plus grand caractère ! un système de fêtes nationales bien entendu, seroit à la fois le plus doux lien de fraternité et le plus puissant moyen de régénération.

Ayez des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République ; ayez des fêtes particulières et pour chaque lieu, qui soient des jours de repos, et qui remplacent ce que les circonstances ont détruit.

Que toutes tendent à réveiller les sentimens généreux qui font le charme et l'ornement de la vie humaine, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois. Que la mémoire des tyrans et des traîtres y soit vouée à l'exécration ; que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la reconnaissance publique ; qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms même dans les évènements immortels de notre révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme ; qu'elles soient embellies et distinguées par les emblèmes analogues à leur objet particulier. Invitons à nos fêtes et la nature et toutes les vertus ; que toutes soient célébrées sous les auspices de l'Être suprême ; qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à sa bonté.

Tu donneras ton nom sacré à l'une de nos plus belles fêtes, ô toi, fille de la

Nature ! mère du bonheur et de la gloire ! toi seule légitime souveraine du monde, détrônée par le crime ; toi à qui le peuple français a rendu ton empire, et qui lui donnes en échange une patrie et des mœurs, auguste Liberté ! tu partageras nos sacrifices avec ta compagne immortelle, la douce et sainte Égalité. Nous fêterons l'Humanité ; l'Humanité, avilie et foulée aux pieds par les ennemis de la République française. Ce sera un beau jour, que celui où nous célébrerons la fête du genre humain ; c'est le banquet fraternel et sacré où, du sein de la victoire, le peuple français invitera la famille immense dont seul il défend l'honneur et les imprescriptibles droits. Nous célébrerons aussi tous les grands hommes, de quelque temps et de quelque pays que ce soit, qui ont affranchi leur patrie du joug des tyrans, et qui ont fondé la liberté par de sages lois. Vous ne serez point oubliés, illustres martyrs de la République française ! vous ne serez point oubliés, héros morts en combattant pour elle : qui pourroit oublier les héros de ma patrie ! La France leur doit sa liberté, l'univers leur devra la sienne. Que l'univers célèbre bien-

tôt leur gloire en jouissant de leurs bienfaits. Combien de traits héroïques confondus dans la foule des grandes actions que la liberté a comme prodiguées parmi nous ! Combien de noms dignes d'être inscrits dans les fastes de l'histoire, demeurent ensevelis dans l'obscurité ! Mânes inconnus et révérends, si vous échappez à la célébrité, vous n'échapperez point à notre tendre reconnaissance.

[...] Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons la fête de la Gloire, non celle qui ravage et opprime le monde, mais de celle qui affranchit, qui éclaire et qui console ; de celle qui, après la Patrie, est la première idole des cœurs généreux ; instituons une fête plus touchante : la fête du Malheur. Les esclaves adorent la fortune et le pouvoir : nous, honorons le malheur, le malheur que l'humanité ne peut entièrement bannir de la terre, mais qu'elle console et soulage avec respect. Tu obtiendras aussi cet hommage, ô toi, qui jadis unissois les héros et les sages ! toi qui multiplies les forces des amis de la patrie, et dont les méchants, liés par

le crime, ne connurent jamais que le simulacre imposteur ; divine Amitié, tu retrouveras chez les Français républicains ta puissance et tes autels.

Pourquoi ne rendrions-nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à la foi conjugale, à la tendresse paternelle, à la piété filiale ? Nos fêtes, sans doute, ne seront ni sans intérêt, ni sans éclat. [...]

[...] Asseyez-vous donc tranquillement sur les bases immuables de la justice, et ravivez la morale publique. [...] Soyons terribles dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale. Voilà le véritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but, en vous proposant le décret suivant.

[suit le décret sur le culte de l'Être suprême et les fêtes]»

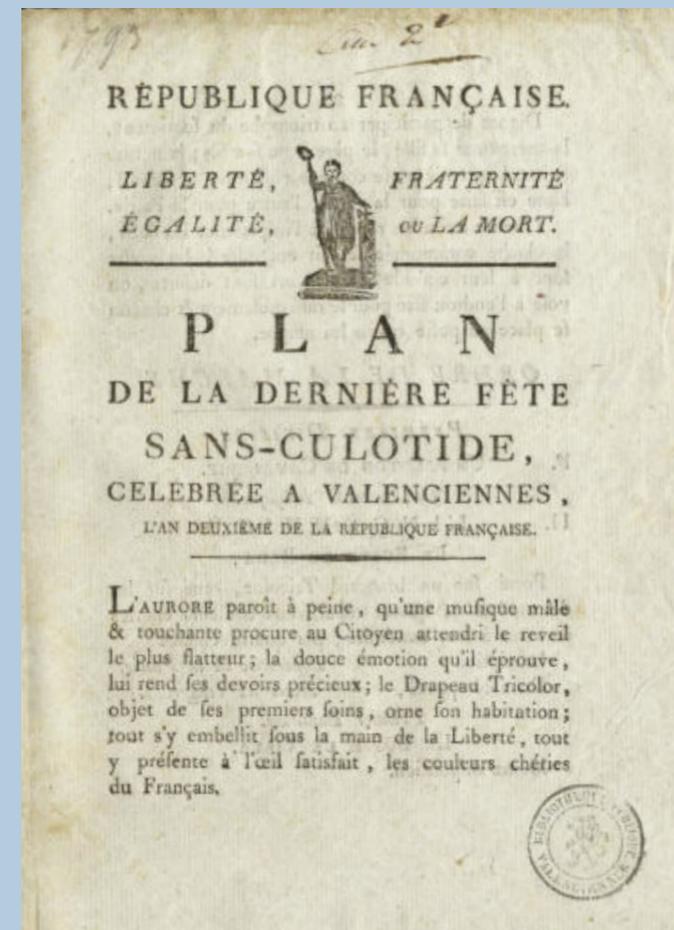
Évoquons le contexte

Pour les révolutionnaires français, dont Robespierre, l'éducation civique ne se limitait pas à l'instruction publique ni aux enfants. Pour toucher le peuple tout entier, rien ne valait la fête. C'est donc pour fonder la République sur des bases solides que la Convention adopta le 18 floréal an II - 7 mai 1794, sur le rapport de Robespierre, toute une série de fêtes nationales, dont le plus célèbre est la fête de l'Être suprême. On aura sans doute l'occasion à examiner l'importance du culte civique chez Robespierre dans un futur bulletin. Pour l'instant, focalisons-nous plutôt sur les fêtes en tant que telles.

Les fêtes populaires coexistaient ou convergeaient dès 1789 avec des fêtes plus officielles. Les historiens se sont donc souvent posé la question du rapport entre une fête « spontanée », surgie d'en bas, et une fête « artificielle » imposée d'en haut, mais une telle dichotomie est sans doute trop simpliste. Aussi difficile que cela puisse être à comprendre de nos jours, le potentiel éducatif des fêtes n'existait que parce qu'elles suscitaient l'enthousiasme populaire, et Robespierre et ses collègues y comptaient.

De quel genre d'éducation s'agissait-il ? Selon certains historiens, il s'agissait de former un « homme nouveau ». Cette lecture ne correspond cependant pas au langage employé par Robespierre et ses contemporains. L'article IV du décret adopté à la suite du rapport porte qu'« *Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité, et à la dignité de son être.* » Pour transformer des sujets en citoyens libres, il ne fallait donc pas modifier la nature humaine, mais permettre sa pleine réalisation, après sa corruption suite à l'« oubli » des droits naturels et imprescriptibles de l'humanité (preamble des Déclarations des droits de 1789 et de 1793). À cette fin, le rassemblement populaire, surtout autour d'un thème moral, pouvait, pour Robespierre et ses collègues, inspirés par les écrits de Rousseau mais aussi des sensualistes comme Condillac, avoir un effet puissant, touchant à la sensibilité et portant à l'émulation.

Texte sélectionné et présenté par **Suzanne Levin**,
docteure en Histoire



Ci-dessus Extrait de *République Française, Liberté, fraternité, égalité ou la République Française, Liberté, fraternité, égalité ou la mort. Plan de la dernière fête Sans-culotide, célébrée à Valenciennes, l'an deuxième de la République Française*, imprimé par Prignet Henri-Joseph, 1793

Ouvrage consultable en intégralité sur le site du patrimoine numérique de la ville de Valenciennes.
https://patrimoine-numerique.ville-valenciennes.fr/ark:/29755/B_596066101_U_6_138_4

PARTI PRIS

Cinq points majeurs à enseigner dans l'Histoire de la Révolution française

1. Contexte géopolitique

Volonté de l'Angleterre de démembrer la France suite à ses interventions en Amérique et en Inde : fournitures clandestines d'armes, infiltration des factions : d'Orléans via Barère, Cordeliers via les agents étrangers (Marat, Pache, Cloots, Proly...), Brissot (dupe) via Clavière, faux assignats, provocation de disettes et d'émeutes, réseaux d'agents, de banquiers... Le traité d'échange franco-anglais de 1786 se traduit par un choc brutal contre les productions de biens manufacturés (Amiens, Caen, ...) non compensé par les exportations de vin (Bordeaux). Le maintien de douanes intérieures et la détermination anglaise provoquent un triplement des exportations anglaises contre une simple hausse de 50% des exportations françaises. Ce traité sera dénoncé en 1793. Le protectionnisme défendu par Colbert a été attaqué par les physiocrates adeptes du libre-échange (Turgot, Dupont de Nemours, Mirabeau...). La France est un marché de 20 millions d'habitants dont l'Angleterre disposera pour financer son énorme budget militaire, tout en fédérant une coalition contre la France.

2. Contexte économique et politique interne

Au XVIII^{ème} siècle, le pouvoir économique est détenu par les grands possédants et négociants de la bourgeoisie, un nombre limité de nobles de haut rang ainsi que quelques archevêques. Leurs représentants dans les parlements disposent du pouvoir de s'opposer à toute réforme des finances, ce qu'ils feront en 1788. Le seul recours légal du Roi, aux pouvoirs limités, sera la convocation des États Généraux.

Robespierre ne se situe pas dans les réseaux des « gens de biens », c'est-à-dire qui ont des biens et qui en visent beaucoup plus à l'occasion d'un changement de régime mettant en vente des biens nationaux.

3. Le bousculement des institutions, «1789, silence aux pauvres!»

Ces forces s'entrecroisent à l'image de Mirabeau et manipulent le peuple selon le précepte de Voltaire : « un pays bien organisé est celui où le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui et le gouverne ». Les coups de butoir contre les institutions s'intensifient de 1788 à 1792 : roi bousculé à Versailles, mis sous surveillance aux Tuileries, lois anti-populaires de représentants élus au suffrage censitaire imposant l'accaparement des biens nationaux, libération du commerce des grains et des prix, interdiction des associations d'ouvriers, semaine de dix jours, déchristianisation et guerres de conquête. Ces deux derniers points déclencheront les guerres intérieures et aboutiront au but recherché, à savoir le chaos total dans un pays livré aux exactions de « montagnards de proie » et de « séditions à bonnets rouges » qui duperont et s'abriteront derrière la figure de Robespierre, dont la sincérité des engagements lui confère une autorité naturelle sur le peuple : Cambon, Pache, Hébert et Barère sont quatre exemples,

parmi beaucoup d'autres, des fripons dénoncés dans les derniers discours de Robespierre, mais aussi de Brissot, confondant de naïveté vis-à-vis de l'Angleterre.

À l'issue de la prise des Tuileries le 10 août 1792 et des massacres de septembre, ces fripons pulluleront parmi les acteurs disposant de la force armée et financière. Robespierre est étranger à ces deux événements. Son assentiment a posteriori au coup de force du 10 août, relaté par des proches auxquels il accorde un temps sa confiance, l'oblige à défendre les Cordeliers poursuivis pour crimes par la Convention.

4. Le coup de force, le chaos et la résistance au chaos : « une constitution démocratique sabotée »

Robespierre s'opposera à tous ces débordements chaotiques propices aux accaparements, à l'intimidation, à la division des Français et aux mesures économiques anti-populaires. La coalition jouera la rivalité entre factions : Feuillants débarqués par les Girondins, eux-mêmes-assistés puis culbutés, comme la Convention, par les Cordeliers faussement scindés entre Modérés corrompus (Danton) et Enragés de la Commune (Hébert) financés par Perregaux, banquier suisse et agent anglais. Le peuple et la France sont victimes de ces forces obscures et d'une « Terreur mise à l'ordre du jour » par le belliciste Barère, homme de réseaux expérimenté, un de ces très nombreux « Montagnards de proie » qui avilira la République française ; tous ses proches l'ont bien perçu « La paillasse de tous les théâtres de conspirations », « Duplicité » (Joachim Vilate), « le Janus à trois têtes » (Camille Desmoulin), « Equivoque ou le plus grand menteur » (Robespierre) ; son collègue à la Convention, Charles-Jean-Marie Alquier lui a donné son surnom « l'Anacréon de la guillotine ». Ses manœuvres alimentent en parallèle guerres extérieures et intérieures, soutenues par Vadier, Carnot, Collot et Billaud. Il fut le rapporteur inamovible du Comité de Salut public !

Robespierre, aidé militairement de Saint-Just, parviendra à retrouver l'intégrité du territoire, à gagner la guerre et à restaurer un moment de paix extérieure et intérieure en écartant quelques « Montagnards de proie ».

5. La victoire des prédateurs, la victoire de la classe bourgeoise

Les criminels survivants se sentant menacés du fait de leurs exactions, (Tallien, Barère, Vadier, Cambon, Barras, Fouché, Billaud, ...) lancent contre Robespierre une intense campagne de calomnies et mettent au point un coup de force : ils détournent une loi destinée à éliminer les exécutions en province pour mieux les contrôler à Paris. Les hommes de Vadier (Comité de Sûreté générale) s'infiltrèrent dans ces nouvelles instances et le rythme des exécutions s'amplifie en jetant la responsabilité sur Robespierre, absent pour maladie depuis deux mois du Comité de Salut Public. Sans procès, il est incarcéré et exécuté le lendemain. Les imposés et prédateurs de la République triomphent, leur chaos se



Ci-dessus : Vu d'Angleterre, "Un petit souper à la Parisienne"

poursuivra jusqu'à la restauration d'un ordre suffisamment fort, capable de résister aux coups de butoir de l'Angleterre, toujours aussi déterminée à démembrer la France par armées étrangères interposées.

Un « Robespierre à cheval » rétablira des institutions pérennes à partir de 1800.

Pour conclure :

Robespierre était unanimement surnommé « l'Incorruptible » car la très grande majorité des acteurs de la période ne l'étaient pas. « La Révolution française (...) a été en son fond, l'avènement politique de la classe bourgeoise. » Jean Jaurès

Patrice Zahra

(1) Henri Guillemin, 1789, Silence aux pauvres !, édition Utovie, 2012.
(2) Coste d'Arnobat, Anecdotes curieuses, 1793, p.39.

"Gravure de James Gillray qui fait suite aux massacres de septembre. On y assiste, en effet, au « petit souper » d'une famille de sans-culottes qui dévore goulûment les restes de quelques aristocrates massacrés dans la journée tandis qu'à la cheminée une femme rôtit un bébé. [...] cette estampe d'un intérieur de sans-culottes permet à son auteur de montrer au public britannique la vie privée d'individus « présentés comme une populace dénuée de tout sentiment humain⁴⁸. » Cette représentation d'un univers familial et familial a pour fonction d'abattre la distance qui sépare l'idée de la réalité de la Révolution. Celle-ci doit à présent effrayer et les caricaturistes vont s'employer à la dépeindre de manière répulsive sous un jour certes spectaculaire, mais marqué par l'évocation du réel."

Extrait de l'article de Pascal Dupuy *Vue d'Angleterre : les mouvements révolutionnaires de la fin du XVIII^{ème} siècle ou le rejet du républicanisme dans les images*

Traduction de la légende :

"Ici comme vous l'avez vu et chacun sait, les Français sont élevés comme de simples cannibales.

*Les jours maigres chacun avait son repas
Fait de soupe ou de salade, de poisson ou d'oeufs.*

Mais maintenant c'est de la chair humaine qu'ils mâchent, et chaque jour est comme Mardi gras."



Guerreuillas, représentant les plus pauvres enfants de Longeverne, s'adressant à Lebrac, qui au nom de la République et de sa devise, proposait de lever l'impôt égal d'un sou pour faire face aux dépenses de guerre – « car il faut bien s'aider pour que ça marche » – l'apostrophait ainsi : « Lebrac, c'est pas bien ! Tu fais honte aux pauvres ! Tu as dit qu'on était tous égaux, et tu sais que ce n'est pas vrai [...] Alors on est des galeux ? C'est pas une République, ça, na ! Je ne veux pas me soumettre à la décision. »

L'instituteur socialiste qui fut révoqué, Louis Pergaud, plaçait ainsi ses jeunes citoyens de Longeverne devant les contradictions de l'expérience pratique de l'application de la devise républicaine apprise dans la classe du « père » Simon dans son roman épicurien, pacifiste, et jubilatoire, la Guerre des boutons¹.

L'idée pédagogique qui vient immédiatement à l'esprit serait de proposer aux élèves d'étudier cette œuvre rabelaisienne et de soumettre à leur réflexion argumentée et raisonnée les propos que Pergaud fait tenir à ses gamins. Cela serait sans doute d'autant plus opportun qu'il ne serait pas très compliqué de l'inscrire dans le retour en force dans l'éducation morale et civique de l'étude justifiée des valeurs de la République, de ses symboles et de sa devise.

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » RÉFLEXIONS À PROPOS DE LA DEVISE RÉPUBLICAINE

À quoi bon revenir sur tout cela ? La littérature pédagogique ne manque pas pour rappeler comment faire et il est prévu pour cette année scolaire de multiples formations et la diffusion d'un guide sur l'idée républicaine à l'ensemble des établissements en complément du vademecum sur la laïcité². Il faut croire qu'il existe encore beaucoup de Guerreuillas peu convaincus dans nos cités.

Et si l'on souffrait alors un retour aux sources³ ? Il faut bien s'y résoudre. Le premier député constituant à proposer l'idée de la devise aujourd'hui républicaine, c'est Robespierre. On n'en parle guère dans la documentation pédagogique. Elle figure dans son discours du 18 décembre 1790⁴, jamais prononcé, mais imprimé, concerne la question de la Garde Nationale. Nous y renvoyons nos lecteurs.

Le député artésien s'oppose à la majorité de l'Assemblée nationale. Il y développe sa

conception de la défense des principes qui constituent la patrie. Il s'oppose fermement, comme il le fera d'ailleurs à propos du marc d'argent, à la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs divisant ainsi en deux classes la nation, l'une armée pour contenir l'autre. Il propose ainsi symboliquement qu'il soit écrit sur les uniformes des gardes nationaux pour qu'ils ne l'oublent pas : « Le Peuple français », et en dessous « Liberté égalité fraternité ». Ses propos sont dans l'air du temps. Camille Desmoulin relate la journée du 14 juillet : « après le serment surtout, ce fut un spectacle touchant de voir les soldats citoyens se jeter dans les bras l'un de l'autre en se promettant liberté égalité fraternité. »

Attardons-nous un instant sur ce serment prêté par le Roi et La Fayette devant la loi et la nation. « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi et de protéger conformément aux

lois la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, la prescription des contributions publiques sous quelque forme qu'elle existe, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité ». La proposition de la devise vise à faire en sorte que ce serment ne soit pas vide de sens et que la garde nationale soit la mise en pratique de principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

L'Assemblée, l'on s'en souvient, distingua les citoyens passifs des citoyens actifs, ce qui était dénoncé par Robespierre. Et c'est au nom de la fraternité et du respect des termes de ce bien curieux serment que l'on garantit à la fois la libre circulation des grains, laissant se faire la spéculation et que l'on réprima les mouvements populaires. L'épisode du Champ de Mars le 17 juillet 1791 est toujours dans nos mémoires. Et il est bon de rappeler que ce sont les Parisiens, en 1793, qui firent graver sur les bâtiments municipaux cette fameuse devise complétée par l'expression en usage « ou la mort ».

Mais au-delà du symbole inscrit sur l'uniforme, la référence à la fraternité évoque le contrat social par lequel les hommes font société. Abordés sous cet angle, les termes de la devise proposée ne constituent pas des éléments ni des étapes séparées, ils disent la même chose sous trois formes complémentaires contenues dans l'article 4 des droits : « La liberté consiste à pouvoir

faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

En conséquence du principe de fraternité, les hommes ne forment société que si le droit l'existence du plus faible est garanti. La fraternité n'est pas du devoir moral de chacun ; elle est l'expression sociale et réciproque des deux précédents car pour être libre il faut « exister » dignement et si cette condition n'est pas garantie il n'y pas d'état social, pas d'égalité, mais un état de guerre selon la loi du plus fort.

La conception inscrite dans la devise est à la base de la constitution de 1793 : elle est votée au début de l'an II. « Article 21 : Les secours publics sont une dette sacrée ; la société doit la subsistance aux citoyens malheureux soit en leur procurant du travail soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Les montagnards ne sont pas hostiles à la propriété mais à sa sacralisation ; selon le principe de réciprocité qu'exprime l'idée de fraternité (article 4 cité plus haut), chacun est libre de faire ce qu'il désire de sa propriété jusqu'à ce qu'il touche à la liberté de l'autre, en particulier à son existence, condition nécessaire de sa liberté. Spéculer sur les grains pour accroître son profit au

détriment de la vie de ses semblables est donc un crime. Les mesures prises pendant les douze mois d'existence de la convention montagnarde vont mettre en œuvre ce principe de fraternité.

On se rappellera aussi qu'après thermidor on fit prêter aux fonctionnaires et aux édiles de la « république » un autre serment, celui de haïr la royauté et l'anarchie (entendons par là les jacobins amis de Robespierre).

Et s'il est impératif d'apprendre à l'école le sens et la valeur des symboles et la devise de la République, il ne paraît pas inutile de revenir sur sa genèse pour mieux comprendre l'intérêt de la défendre et de la faire vivre⁵.

Alcide Carton

(1) Louis Pergaud, *La Guerre des Boutons*, Ed. du livre de Poche, 1ère édition 1912.
(2) <https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>
(3) Voir à ce sujet : <https://www.elysee.fr/la-presidence/liberte-egalite-fraternite>
(4) *Œuvres complètes de Maximilien de Robespierre*, T. VIII Discours (3e partie). Octobre 1791-Septembre 1792
(5) Post-scriptum : Cet article s'inspire très largement et librement de celui de Yannick Bosc en ligne sur le site « <https://revolution-francaise.net> » le mardi 19 janvier 2010 intitulé : sur le principe de fraternité » et une autre publication du même auteur « Thomas Paine, le républicanisme, le droit à l'existence et la critique du libéralisme économique » paru le 10 juillet 2014.



Sur la page de gauche : en haut à gauche, estampe de la période Révolutionnaire, Liberté, égalité, fraternité agrémenté de "ou la mort"; en haut à droite affiche représentant la Marianne ainsi que la devise "Liberté, égalité, fraternité", réalisée par le street artiste Shepard Fairey suite aux attentats de Paris de novembre 2015 alias Obey, plébiscitée par le président de la République Emmanuel Macron.

Sur la page de gauche, ci-dessus : estampe d'origine inconnue, "Balance éligible au Marc d'Argent" 1791.

ROBESPIERRE ET LA TERREUR

J'aimerais bien commencer cet article en citant l'historien Ralph Korngold : « aucun individu ne peut ni commencer ni mener une révolution, cependant les courants révolutionnaires prennent parfois une telle direction que le destin d'un homme devient le destin de la révolution elle-même. » Ce fut le cas de Maximilien Robespierre que tout le monde associe à un seul mot : la Terreur. La Terreur qui est, d'après l'historienne Daniela Tinková, « une doctrine de salut public. »

Avant son instauration, la situation politique et économique de la France était critique – les Girondins avaient entraîné le pays dans la guerre, il y avait des insurrections dans les campagnes et toute la France fut tourmentée par la famine. Cette situation portée à son paroxysme demandait des mesures qui pourraient au moins un peu stabiliser le pays, ce qui était, citons Robespierre, « la justice prompte, sévère, inflexible » : c'est-à-dire la Terreur.

Commençons en réfutant l'erreur la plus répétée : ce ne fut pas Maximilien qui instaura la Terreur, il ne la demanda même pas. Mais en même temps, nous ne pouvons pas dire qu'il était contre. La Terreur était la seule possibilité afin de lutter contre la contre-révolution. La Terreur fut « initiée » par le peuple encouragé par les hébertistes et dantonistes. Robespierre collabora à sa mise en place en tant que membre du Comité de salut public où il était entré pour défendre ses idées. Lui aussi, il comprit que pour mettre en place ses idées en gérant le pays, il devait abandonner ses pensées libérales – même si au début de sa carrière, il avait fait des efforts pour faire abolir la peine de mort.

Son opinion sur la Terreur est bien visible dans cette citation : « la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. » C'est-à-dire : sans la Terreur, les bons républicains (les vertueux) seront livrés aux royalistes. Par contre, c'est seulement avec la vertu qu'on peut exercer la Ter-

reur de la façon la moins injuste, car sans la vertu, elle devient funeste.

Et comment inculquer la vertu aux citoyens pour qu'ils deviennent de bons républicains ? Par la Terreur jusqu'à ce que le peuple comprenne la nécessité du devoir citoyen vis-à-vis de la République. Sans le devoir citoyen, le peuple tombera entre les mains des royalistes, étant donné que la République sera désunie et donc perdue.

À part la vertu, la justice était aussi très importante pour Robespierre : il l'exigeait des députés et des autres Montagnards. Rappelons ses mots du 2 décembre 1792 : « Et vous, législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes point les représentants d'une caste privilégiée, mais ceux du peuple français ; n'oubliez pas que la source de l'ordre, c'est la justice ; que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens [...] ».

L'historienne Daniela Tinková résume parfaitement ce que le gouvernement était pour lui : « pour Robespierre, la morale et la vertu jouaient le rôle principal dans le gouvernement révolutionnaire ; pour lui, elles faisaient partie intégrante de la vraie pensée républicaine. »

On entend parfois que Robespierre voulait faire de la Terreur une partie intégrante du système de gouvernement révolutionnaire ou qu'il voulait la prolonger le plus possible. Lui-même s'exprima clairement sur ce point : « La Terreur doit durer tant que durera la guerre. »

En ce qui concerne la mise en place de la Terreur, il n'oubliait pas d'éclairer les autres législateurs. Dans cette lettre adressée aux juges du Tribunal révolutionnaire, il explique comment ils devraient utiliser leur pouvoir : « Plus grand pouvoir on vous a confié, plus il faudra rendre des comptes. Reculer devant ce que le salut commun exige de vous serait la faiblesse, aller plus loin serait le fanatisme. La loi révolutionnaire vous a donné le pouvoir de venger l'injustice publique et en même temps, il vous interdit de venger l'injustice personnelle. Oubliez que vous êtes des citoyens privés et souvenez-vous que vous êtes juges. »

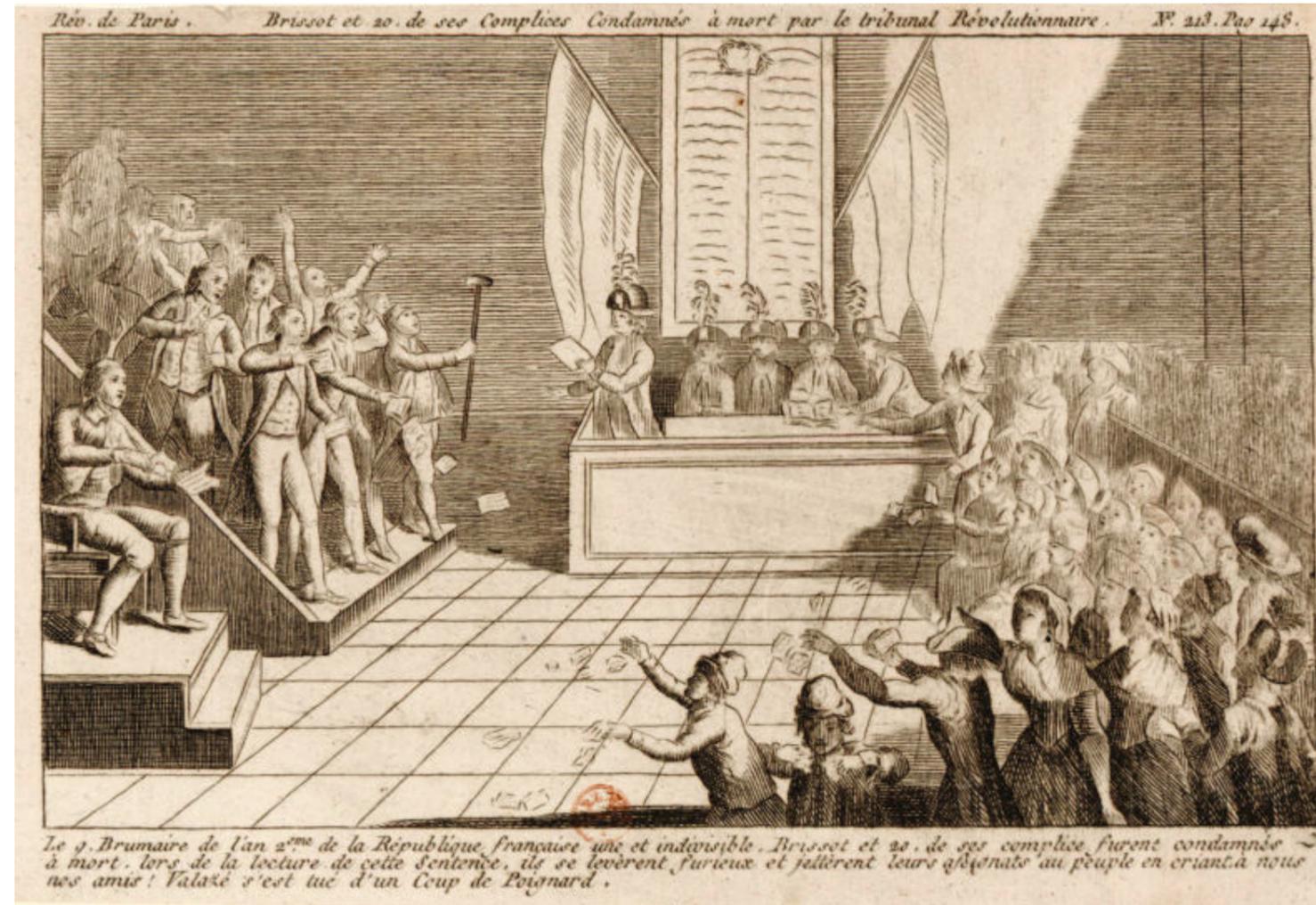
"Pour Robespierre, la morale et la vertu jouaient le rôle principal dans le gouvernement révolutionnaire."

On peut donc voir qu'il était conscient du danger de fanatisme et qu'il mit les juges en garde contre ce danger. Robespierre n'était ni un fou fanatique, ni un extrémiste, bien au contraire, il faisait beaucoup d'efforts pour lutter contre le fanatisme : « Il faut bien se garder de fournir aux contre-révolutionnaires hypocrites, qui cherchent à allumer la guerre civile, aucun prétexte qui semble justifier leurs calomnies. [...] Il faut bien se garder de fournir au fanatisme des armes en remplaçant l'éducation par la violence. »

Robespierre ne faisait que sauver la République contre la contre-révolution, les criminels et les faux patriotes. Il était plongé profondément dans ses propres pensées et idéaux. Comme Mirabeau le mentionna une fois : « Cet homme ira loin, il croit tout ce qu'il dit. »

Il était un idéaliste fidèle à cette citation du Contrat Social de Rousseau : « [...] afin que les peuples, soumis aux lois de l'Etat comme à celles de la nature, reconnaissant le même pouvoir dans la formation de l'homme & dans celle de la Cité, obéissent avec liberté, & portent docilement le joug de la félicité publique. » L'idée principale de Robespierre était que les gens doivent être plus dévoués au salut commun qu'à leur propre intérêt ; ce qui exprime aussi son amour du patriotisme et de la Vertu, cette qualité méprisée par Danton.

En ce qui concerne ce dernier, Robespierre s'exprima le 18 floréal an II : « Danton, le plus dangereux des ennemis de la patrie, s'il n'en avait été le plus lâche, Danton, ménageant tous les crimes, lié à tous les complots, promettant aux scélérats sa protection, aux patriotes sa fidélité : habile à expliquer ses trahisons par des prétextes de bien public, à justifier ses vices par ses défauts prétendus, faisait inculper par ses amis, d'une manière insignifiante ou favorable, les conspirateurs près de consommer la ruine de la république, pour avoir occasion de les défendre lui-même



Brissot et vingt autres conventionnels « girondins » devant le Tribunal révolutionnaire. Estampe anonyme, Paris, BnF, département des estampes, 1793.

[...] ». Maximilien voulait créer un État des citoyens vertueux face aux ennemis de la liberté. Cette idée ne peut pas être condamnée comme mauvaise. Quelle devait être la base du système révolutionnaire voulu par Robespierre ? « La loi suprême est le salut commun. J'avais toujours une maxime que le peuple luttant pour sa liberté doit être impitoyable avec les conspirateurs, dans ce cas-là, il est cruel d'être faible, criminel d'être indulgent et l'humanité même exige une justice inflexible. »

Quand Robespierre s'exprime sur la Terreur et sa mise en place, son idée est claire. Ensuite, il aurait juste fallu que le Comité ne perde pas son unité au moins jusqu'à ce que la contre-révolution soit vaincue. Il fallut aussi préserver la République qui pouvait tomber facilement par manque d'unité et sans une bonne gestion du gouvernement révolutionnaire. « Ce gouvernement doit flotter entre deux extrêmes, entre la faiblesse et l'excès. (...) Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale. ». Robespierre voulait garantir au peuple la plus grande sécurité possible à n'importe quel prix. On ne peut donc pas parler de lui comme d'un lâche. « Que

m'importe le danger ? Ma vie est à la Patrie, mon cœur ne connaît pas la peur et si je dois mourir, je mourrai sans reproches et sans honte. »

Et s'il y avait un homme politique de la Révolution qui était vraiment juste et le plus loin possible de la démagogie, c'était bien Robespierre : « J'ai un cœur sincère et l'esprit brave ; je n'ai su jamais me ployer sous le joug de la corruption. S'il est possible de me reprocher quelque chose, c'est que je n'ai jamais su cacher ma façon de penser, que je ne disais jamais oui quand ma conscience exigeait de dire non [...] »

Mais quel était le problème qui entravait son rêve de la vertu ? Le fait que les gens n'étaient pas capables de comprendre ses idées. Ceux qui vinrent au pouvoir étaient souvent des gens plus simples qui ne s'intéressaient qu'aux titres et qui aimaient bien faire peur au peuple. Il n'est pas surprenant que de telles personnes ne saisissent pas les enjeux des vraies idées révolutionnaires – et Robespierre non plus. Parmi les héritages de l'ancien régime, on a aussi les carences en matière d'éducation. C'est la raison pour laquelle Maximilien voulait une réforme scolaire : « Le secret de la liberté est

d'éclairer les hommes, comme celui de la tyrannie est de les retenir dans l'ignorance. »

Par l'ignorance, il comprend le fait que le peuple était négligé pendant le règne des Bourbons. Il voulait donc remplacer cette ignorance par la liberté – les gens peuvent être vraiment libres seulement s'ils s'éclairent, s'ils sont éduqués.

Mais cette tâche ne paraissait pas du tout simple. Dans les œuvres de Robespierre, on trouve ces lignes qu'il barra après les avoir écrites, comme s'il comprenait que ses pensées menaient logiquement vers l'angoisse et la déception : « Quand le peuple sera-t-il éclairé ? Quand il aura du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour les tromper ; lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple. Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple ? »

Il ne finit pas parce qu'il comprit que la réponse était « jamais ». Pourtant il n'abandonna jamais son idéal d'éclairer toute la société par sa pensée novatrice.

Daniela Rudyj

Le secret de la liberté est d'éclairer les hommes

TÉMOIGNAGE

C'était une vieille maison d'angle dans Épinay-sur-Orge en banlieue parisienne, sa porte était toujours ouverte et d'habitude les amis y entraient directement sans sonner en appelant le maître de la maison, Jean Jehin, professeur de musique : « C'est une maison sûre, la gendarmerie se trouve vis-à-vis et les pompiers à côté » expliquait-il. En entrant, on accédait au salon dont les murs étaient couverts d'assiettes datant de la Révolution française, partout il y avait des assiettes et dans le buffet près de la porte de la cuisine, logeait la porcelaine la plus précieuse.



Jean Jehin

A l'âge de quatorze ans, je visitai pour la première fois cette maison pleine d'histoires, les assiettes me fascinaient, il y en avait quelques-unes avec des motifs de musique qui formaient l'origine de la collection, toutes les autres assiettes étaient couvertes des décors révolutionnaires, montrant les tours de la Bastille ou le faisceau de licteur républicain (mon motif préféré), parmi lesquelles se trouvaient aussi de belles assiettes avec une découpe en forme de croissant de lune qui servaient pour le rasage.

Jean avait commencé à collectionner ces assiettes, maintenant très précieuses, lors de ses études de musique. De cette façon, il implantait dans mon cœur l'amour pour l'histoire et la culture françaises du XVIII^{ème} siècle. Jean était un homme avec une silhouette svelte et de traits du visage fins, une personne très cultivée et lettrée. A vrai dire, il remplaçait pour moi mon père que j'avais perdu quand j'avais deux ans. Enfants, ma sœur et moi passions nos vacances scolaires dans une belle maison au bord du lac de Starnberg en Bavière où ma mère faisait le ménage. Ami de la maison, Jean y passait également le mois d'août avec un ami. Je savourais avec lui les longs trajets en bateau à rames, discutant des thèses philosophiques ou parlant de l'histoire de la France et vidant en même temps le bateau de l'eau qui s'infiltrait lors de notre escale.

Les longs dîners en cercle d'amis de Jean étaient légendaires. Il arrivait - plus de 200 ans après la Révolution française - qu'on discute toujours du pour et du contre - un des ancêtres de Jean avait été guillotiné pendant la Révolution - voire qu'un autre invité explique que dans sa famille on ait encore l'habitude de commémorer le 21 janvier...



Assiettes de Jean Jehin



Dès ce temps-là, j'étais fasciné par cette présence de l'histoire qui caractérise la France ; même en 2014, faisant un tour de péniche sur la Mayenne, je pouvais constater qu'elle existe toujours : en découvrant les manoirs de campagne au bord du fleuve et en écoutant les cris des paons, on se sentait au XVIII^{ème} siècle. Un fort contraste avec l'Allemagne où les deux guerres avaient coupé cette tradition et détruit beaucoup de monuments historiques. C'est donc à l'âge de quinze ans que je commençais à lire *De l'esprit des lois* de Montesquieu et le *Contrat social* de Rousseau, suivis par la lecture du bouquin de Friedrich Sieburg, un des premiers livres populaires sur la Révolution française en Allemagne, pourtant dominé par une vue conservatrice des événements et des personnages révolutionnaires ; mais grâce à cette lecture, je découvrirai Robespierre et l'ambiguïté qui entourait sa personne comme dans l'homme Robespierre - Histoire d'une solitude - de Max Gallo « en bonne tradition classique ». C'était une des raisons pour lesquelles je me spécialisais plus tard à l'historiographie de Robespierre et les différentes vues sur lui selon les changements politiques des gouvernements, soit royaux, soit démocratiques.

Quand on grimpeait l'escalier étroit pour aller à la pièce supérieure qui était dominée par un grand piano, cela arrivait que je passe des heures recroquevillé sur les marches de l'escalier en feuilletant les bouquins l'un après l'autre. L'escalier servait de bibliothèque provisoire de longue durée. Jean appréciait mon intérêt pour les lettres et l'histoire françaises et, lorsqu'on lui rendait visite, on passait des heures ensemble chez les antiquaires à la recherche de la fameuse pièce unique. Puis un jour, Jean me permit finalement de manger le dessert dans mon assiette favorite portant les symboles de la première République. A ce moment-là, je me sentis tout proche de cette époque impressionnante.

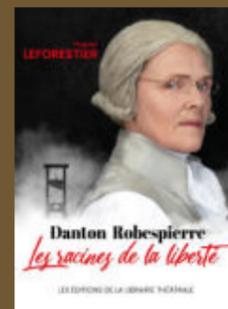
Jean ne donnait pas uniquement des leçons de piano mais il jouait aussi de l'orgue dans l'église toute proche de la maison, il avait créé la Société des amis de l'orgue pour subventionner cet instrument de musique très ancien. Jean mourut en 2008 à l'âge de 96 ans, sa société existe toujours et de son vivant, il avait décidé de faire un grand don au musée Carnavalet : sa collection d'assiettes. Chers lecteurs et chères lectrices de cet article, si vous avez le temps, vous pourriez vérifier si elles sont exposées au musée...

Ingolf Eric Bayer

Amis de l'Orgue d'Épinay-sur-Orge : <http://orgue.epinay.free.fr/spip.php?article23>

”

Parus et à lire !



Hugues Leforestier, **Danton, / Robespierre, les racines de la liberté**, Les éditions de la librairie théâtrale, 2021.



Anne Quennedey, **L'Éloquence de Saint-Just à la Convention nationale**, éditions Honoré Champion, 2020.

Vie de l'ARBR

À Grenay, le 6 mai 2021 :

Bon anniversaire Maximilien !

Nous étions une quarantaine d'amis de Robespierre à venir inaugurer la plaque rédigée par l'ARBR à l'honneur de l'Incorruptible dont une rue de commune porte le nom. Sous quelques gouttes, cérémonie amicale et, malgré les masques, le plaisir de se retrouver.

Le Président a remercié le Maire, Christian Champiré et la municipalité pour cette invitation dans la ville de Grenay qui ne comptait que 200 habitants en 1793, mais terre d'accueil, de labeur, de résistance à toutes formes d'oppression et d'injustices. Ainsi, dans cette ville au riche ouvrier, Robespierre est parmi les siens.

Et c'est devant un public captif que nous avons commémoré sa naissance et évoqué la mémoire du grand homme d'état que fut Robespierre pendant les brèves années durant lesquelles il participa à l'invention de la République.

Et au moment où le président de la République encense Napoléon à propos duquel le Maire rappela les guerres de conquête, le coup d'état contre la république et le code civil si misogyne dans son contenu, nous, à Grenay, on parla de la république de Robespierre et du « droit au bonheur » dont Saint Just disait « qu'il fallait y conduire la Révolution jusqu'à sa perfection ».

Celle de 1793 s'inscrivait aussi le droit à la paix, la liberté des cultes, la séparation stricte des religions et de l'État et le droit fondamental au travail, à la solidarité et à l'existence digne.

C'était une république faite par le peuple et pour le peuple, pour le bien du peuple, et dans laquelle les élus députés ou autres devaient rendre des comptes sur l'exercice de leur mandat ; aujourd'hui, pour nos générations et celles à venir, la Révolution française demeure à bien des égards, source d'inspiration, sociale fraternelle laïque et démocratique.

Puissent d'autres villes de notre région et d'ailleurs donner aussi le nom de « Robespierre », à une rue ou à un lycée. A l'année prochaine dans une autre ville, alors !

L'EXÉCUTION DU ROI, 21 janvier 1793

par Jean-Clément Martin



Le 21 janvier 1793 le représentant de Dieu sur la terre à la tête d'une monarchie séculaire monte sur l'échafaud. Jean-Clément Martin, que nos lecteurs connaissent bien et qui sut nous passionner en mars 2020 nous parlant de Robespierre, nous revient avec un ouvrage consacré à l'exécution du roi. Il nous plonge

avec érudition dans le contexte de ces mois d'août 1792 jusqu'au printemps 93 pour en proposer une analyse fort documentée et montrant, de manière très claire, que le procès et l'exécution du roi furent l'enjeu d'une lutte féroce entre toutes les forces politiques et sociales générées et portées par la Révolution. Les prises de position, leur évolution, leurs chan-

gements de nombreux acteurs y sont décrits. Pendant tout ce temps-là, la France oscille entre monarchie parlementaire, république et révolution, tout cela dans un contexte de guerre intérieure et extérieure. L'intérêt du livre vaut par la description très fouillée de la violence et la complexité de cette période. Il nous invite aussi à réviser nos préjugés, et à nous méfier des points de vue trop vite tranchés. On regrettera que notre auteur n'analyse pas davantage l'importance des « ténors » de l'époque - Robespierre, Danton, Marat - pour faire « basculer » les événements. Finalement, furent-ils entendus plus que d'autres ? C'est bien sur cette question que nous laisse aussi l'auteur. En tout état de cause, l'exécution du roi renforce la République, c'est la grande leçon de cet ouvrage.

C'est chez Perrin, 21 €.

LES VACANCES DE L'HISTOIRE

Il est plutôt rare que l'on trouve sur son lieu de vacances des traces de personnages locaux de la Révolution, sauf pour nous dire que tel château ou telle église furent mutilés par des vilains révolutionnaires.



Ci-dessus photo par l'auteur d'un panneau apposé sur un rrône sculpté en pouzzolane au coeur de la forêt de Bauzon

Bibliographie :

- « Le juge Enjolras (1758-1828) » - Presse de Provence
- « Annales du midi, revue historique » - Antoine Thomas
- « La veillée des chaumières en 1793 » - Régis Sahuc
- « Le grand Chanéac - Le chouan des hautes terres » - Régis Dallard
- « Les Chouans du Velay: Le mouvement contre-révolutionnaire dans l'ancien diocèse du Puy » - Albert Boudon-Lashermeres

Les vacances sont incontestablement des moments privilégiés pour approcher l'histoire autrement qu'au Puy du Fou évidemment. Et rendons hommage aux concepteurs du sentier de randonnée d'Usclades et Riotord (07) de n'avoir pas oublié « le roi des forêts » ni « les facteurs marathoniens » du début du siècle remplissant avec courage leur mission humaine de service public.

Voici donc ce qu'on y trouve dans la forêt de Bauzon qui, dès le XIII^{ème} siècle, a connu plusieurs générations de réfugiés, brigands, hors-la-loi : l'illustre « Roi ou damné » de Bauzon en raison de ses attaques sur les prêtres réfractaires, Claude Duny, une sorte de chouan ardéchois. Du lieu dit Noé à Mazan, il est issu d'une famille nombreuse et donné aux moines de l'abbaye de Mazan, où il passa son enfance avant de rejoindre la forêt de Bauzon bien étendue en ce temps-là. Bien qu'illettré, il n'en était pas moins craint et respecté. Il a régné sur un domaine forestier immense peuplé de fugitifs : royalistes catholiques, prêtres réfractaires, brigands, criminels, voire assassins trouvant mobile à leurs exactions.

Il jouit donc au moment de la Révolution d'un prestige grandissant auprès des paysans du plateau qui voyaient en lui l'âme d'un chef, toujours prêts à le rejoindre en cas de coup dur. Sa petite troupe s'établit alors dans la forêt aménageant celle-ci en brûlant, défrichant et même en l'ensemencant. Enjolras, son ennemi juré, juge de paix à Coucouron, mit un terme à son épopée, profitant de la trahison de « Mariannon » sa maîtresse. Emprisonné à Privas il meurt de la fièvre typhoïde quelques jours avant son exécution.

Alcide Carton

DANS LE PROCHAIN INCORRUPTIBLE

Découvrez-notre thématique :
"Des héros dans l'ombre de Robespierre"

N'hésitez pas à réagir sur ce sujet via notre adresse de contact ou notre page Facebook
secretariat.arbr@amis-robepierre.org

1788-1792 La république avant la République

Actes du Colloque organisé à Aras les 24 & 25 novembre 2017 par l'ARBR - Les Amis de Robespierre.
En collaboration avec la Société des Études Robespierriennes
Sous la direction de Bernard Vandeplass et Hervé Louwers



Les Actes du Colloque organisé à Aras les 17 & 18 novembre 2017 "1788-1792 - la république avant la République" sont parus.

25 euros plus frais de port -
20 euros pour les membres de l'ARBR

À commander en ligne à partir du 1^{er} octobre ou par courrier auprès de l'ARBR.

Épilogue

« Instruire une nation, c'est la civiliser. Y éteindre les connaissances, c'est la ramener à l'état primitif de la barbarie. »

Diderot, Plan d'une université ou d'une éducation publique dans toutes les sciences, 1775

Adhérez à l'ARBR.

Pour défendre Robespierre, soutenir l'ARBR et continuer de recevoir le bulletin rendez-vous sur :
<http://www.amis-robepierre.org/Adherer-a-l-ARBR-en-2021>